

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 22/03/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mars à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Étaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_03

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2021 – TRANSFORMATION DU COURT DE TENNIS EN PLATEAU SPORTIF - CITY STADE -

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal de transformer le court de tennis en plateau sportif, city stade.

Le coût de ces travaux est estimé à 42 330 € HT soit 50 796 € TTC.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de transformer le court de tennis en plateau sportif - city stade – et précise que les travaux débuteront et se termineront le 2nde semestre 2021.
- Approuve ce projet d'un montant estimé à 42 330 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	21 165 €
- DEPARTEMENT :	8 466 €
- Autofinancement :	12 699 €

- Sollicite de Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2021,

- Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 23/03/2021

Publié ou notifié le :

Certifié exécutoire le :

23.03.2021
23.03.2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 22/03/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mars à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Etaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Sergé CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_05

OBJET : Travaux d'éclairage public « EP lié au renforcement P11 As Prat » route de Fabas
- Convention de mandat SDE 82 -

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public « EP lié au renforcement P11 As Prat » route de Fabas, au Syndicat Départemental d'Energie 82.

Il précise que ce mandat porterait sur les missions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,
 - gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale,
 - versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
 - suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
 - gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
 - action en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,
- et l'accomplissement de tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 1 000 € TTC (rémunération du mandataire incluse).

Il indique en outre que la rémunération du SDETG pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire, est de 3,5% du montant hors taxes des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du SDETG de 40% du montant total hors taxes des travaux plafonnés à 28 000 €, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facture des travaux.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à confier au Syndicat Départemental d'Energie 82 un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
- Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer, au nom de la Commune, la convention de mandat ainsi que les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 23/03/2021

Publié ou notifié le : 23.03.2021

Certifié exécutoire le : 23.03.2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.

